

Anonymat dans la conception de technologies numériques

Les questions d'anonymat et de respect de la vie privée font régulièrement l'actualité et sont largement débattues dans les médias. Des conceptions différentes se confrontent sur les données personnelles : schématiquement, celles-ci peuvent-être perçues comme un bien marchand, ou au contraire des attributs inaliénables de la personne. Certains pensent même que désormais la protection des informations personnelles est une illusion, voire une notion dépassée. De fait l'histoire montre que les connotations liées à ces notions varient selon les époques et les cultures.

Les questions de régulation et de gouvernance que pose actuellement internet sont régulièrement focalisées sur les tensions entre d'une part le besoin d'anonymat, d'une certaine forme d'anonymat ou d'intimité en ligne, et d'autre part la nécessité pour les systèmes normatifs dans lesquels nous évoluons de s'assurer que les individus puissent être identifiés pour répondre de leurs actions lorsque celles-ci violent les normes. Ces tensions sont par exemple matérialisées par les outils informatiques qui permettent à une personne de masquer efficacement son identité en ligne, lui ouvrant la possibilité d'une part de s'exprimer librement sans craindre la marchandisation de ses données, la censure ou la répression, mais aussi de s'adonner à des activités criminelles sans être identifiée. Le chercheur en sciences et technologies du numérique peut se trouver dans une position de concepteur ou d'intégrateur de systèmes plus ou moins complexes, dans lesquels ces tensions se retrouveront. Quel est, quel devrait être le rôle du chercheur dans l'anticipation de celles-ci, dans les choix de conception menant à tel ou tel équilibre ? Comment intégrer ces différentes tensions dans la conception et les développements technologiques ?

D'une manière générale, un chercheur doit être incité à s'interroger sur l'impact possible de ses travaux, sur les garde-fous technologiques qu'il pourrait intégrer à la conception d'un produit, par exemple pour en assurer la neutralité vis-à-vis des contenus, ou sur la traçabilité, ou encore sur le niveau d'inviolabilité d'un dispositif de protection de l'anonymat ou de révocation d'anonymat qu'il intégrerait. Il importe donc que le chercheur ou l'ingénieur dispose de repères le sensibilisant aux questions éthiques et l'aidant à se poser les bonnes questions, et ce dès la conception de nouveaux outils, afin d'intégrer autant que possible cette dimension éthique dans ses choix technologiques.

Dans l'esprit de ce qui précède, La saisine s'attachera notamment à :

- Mettre en perspective historique et culturelle les notions d'anonymat et d'identités (identités plurielles, pseudonymes). Les aspects sociologiques, normatifs et juridiques seront considérés.
- Mettre en perspective les technologies actuelles et leurs évolutions prévisibles, notamment
 - o protection de l'anonymat, gestion d'identités multiples et de pseudonymes dans le monde des objets et des terminaux connectés et des usages massifs de partage d'information;
 - o Anonymisation des données dans des jeux de données rendues publiques, assainissement de données (limitation raisonnée des données d'une personne dans une base) ;
 - o Mesure des risques d'identification associés à un jeu de données, évaluation de la qualité de son anonymisation ;

Les préconisations aideront le chercheur à intégrer une démarche éthique vis-à-vis de l'anonymat tout au long de ses travaux, à savoir en rendre compte et communiquer sur ses choix.